|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Province*** | ***Législature*** | ***Session*** | ***Type de discours*** | ***Date du discours*** | ***Locuteur*** | ***Fonction du locuteur*** | ***Parti politique*** |
| Québec | 36e  | 1re  | Étude des crédits du ministère de l’Éducation | 20 avril 1999 | M. François Legault | Ministre d’État à l’Éducation et à la Jeunesse, ministre de l’Éducation, ministre responsable des loisirs et des sports et vice-président du Conseil du trésor | PQ |

**M. Legault :** Mme la Présidente, le 15 décembre 1998, le premier ministre m'a confié non seulement la charge de ministre de l'Éducation et de ministre responsable des loisirs et des sports, mais aussi celle plus large de ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse. Donc, il indiquait de cette façon que, pour bâtir notre avenir collectif, les jeunes doivent être au cœur de la mission gouvernementale. Qui plus est, lors du discours d'ouverture de la Trente-sixième Législature à l'Assemblée nationale, le premier ministre a accordé une attention particulière aux jeunes. Il a fait appel à la collaboration de toutes et de tous pour que le prochain millénaire soit sous le signe de la jeunesse, qui est l'avenir du Québec. Donc, le ministère de l'Éducation veut répondre évidemment à cet appel.

Le 1er juillet 1998 a marqué une étape importante dans l'évolution récente du système d'éducation au Québec. En effet, les commissions scolaires sont devenues linguistiques plutôt que confessionnelles, mais, plus encore, l'école a été consacrée en tant que cœur du système éducatif, puisqu'elle est devenue le lieu de décision privilégié en vue de la réussite éducative des élèves. Par contre, c'est dans un contexte budgétaire difficile que le réseau scolaire a subi ces modifications majeures. Heureusement pour lui, le temps des compressions est maintenant terminé et on peut maintenant envisager des réinvestissements. À cet égard, notre premier geste, ça a été d'assurer le financement des coûts de système des commissions scolaires. Ces dernières recevront désormais une pleine compensation pour les dépenses reliées à la hausse des salaires de leur personnel et à la variation des effectifs, sans avoir à les financer autrement, comme ça a été le cas au cours des dernières années. De même, l'année 1999-2000 sera celle du début de la mise en œuvre de la réforme pédagogique au primaire, qui vise à introduire plus de rigueur à l'école, à élargir l'horizon culturel des jeunes et à les préparer à l'exercice d'une citoyenneté responsable. Nous sommes maintenant prêts à passer à l'action.

Au primaire, les nouveaux programmes d'études seront disponibles dès septembre 1999 pour que les enseignantes et les enseignants puissent se les approprier. Comme ces nouveaux programmes entraîneront des changements importants dans l'activité quotidienne des enseignantes, des enseignants et des directions d'école, leur mise en œuvre comportera toujours une première année d'appropriation. De cette manière, on disposera d'un an complet pour se préparer à les utiliser. En outre, à compter de l'année 1999-2000, des fonds additionnels et récurrents de 10 000 000 $ seront disponibles pour répondre aux besoins de formation continue du personnel enseignant et du personnel de direction des écoles. Cette somme s'ajoute aux 9 000 000 $ déjà prévus par les conventions collectives.

Dans la révision des programmes d'études, Mme la Présidente, nous n'avons pas négligé les élèves qui, sans en être responsables, ont des difficultés d'adaptation et d'apprentissage. Leurs difficultés sont dues à différents facteurs d'ordre familial, social, culturel ou autre sur lesquels l'école ne peut pas toujours agir. Cependant, l'école peut examiner ce qu'elle pourrait faire pour mieux accueillir les différences. Certains changements prévus au curriculum devraient faciliter l'adaptation des services éducatifs aux besoins des jeunes en difficulté. Toutefois, la création de nouveaux programmes d'études ne pourra suffire pour instruire, socialiser et qualifier les élèves en difficulté; en d'autres mots, pour les aider à s'intégrer avec succès dans la société.

Mme la Présidente, la situation de ces jeunes me préoccupe. Ils ont besoin d'un accompagnement particulier et de services additionnels. C'est pourquoi les crédits pour 1999-2000 prévoient à leur intention une somme supplémentaire récurrente de 13 500 000 $. Elle permettra à l'ensemble des commissions scolaires d'engager des personnes-ressources additionnelles qui travailleront avec ces élèves. Par ailleurs, le ministère procède actuellement avec tous ses partenaires à la révision de la politique de l'adaptation scolaire. Son titre, Une école adaptée à tous ses élèves, en exprime bien l'intention centrale dans le respect de la mission de l'école: aider tous les élèves à réussir.

Les facteurs de risque pour les élèves et les défis d'intégration des immigrants se concentrent, à une échelle différente de celle des autres régions, dans la région métropolitaine, spécialement sur l'île de Montréal. Dans le monde scolaire, cette région constitue un univers particulier. Certaines des écoles de cette région ont besoin de plus de leviers et de moyens pour mener à bien les initiatives et les expériences de nature à donner aux enfants en situation précaire les mêmes chances qu'ailleurs. Ainsi, depuis l'année 1997-1998, un budget de 10 000 000 $ est consacré à un programme de soutien à l'école montréalaise. Ce budget est reconduit pour la prochaine année. Il permet d'accorder une aide supplémentaire à 120 écoles situées dans des quartiers défavorisés, 97 au primaire et 23 au secondaire, réparties parmi les cinq commissions scolaires de l'île.

Mme la Présidente, nous ne ménageons pas nos efforts pour relever le défi d'une formation de base appropriée et poussée pour tous les jeunes. Toutefois, dans une société qui, comme le Québec, est de plus en plus fondée sur le savoir, la formation doit plus que jamais être considérée comme un processus continu. Elle devient une exigence incontournable pour l'épanouissement des individus et le développement des collectivités. Le gouvernement du Québec a compris l'importance de développer les talents de l'ensemble des citoyennes et des citoyens et de leur donner les outils nécessaires à la prise en charge de leur avenir. C'est pourquoi il a publié, en juin 1998, un document de consultation intitulé Vers une politique de la formation continue. À la suite de cette publication, plusieurs organismes nous ont soumis des mémoires. Une première analyse en a été faite, et les audiences qui auront lieu cette semaine seront l'occasion de débattre d'un certain nombre de pistes qui se sont dégagées de cette analyse. Notre objectif demeure de rendre publique avant la fin de la présente année une politique de formation continue à laquelle seront associés les ministères les plus directement intéressés.

De plus, conscient de l'importance de la contribution de l'éducation populaire à une telle politique de formation continue et fidèle à son engagement électoral, le gouvernement a prévu un premier budget supplémentaire de 1 500 000 $ dans les crédits pour 1999-2000, soit une somme de 1 000 000 $ pour l'alphabétisation, qui s'ajoute à un budget de 5 300 000 $ et une somme de 500 000 $ pour l'éducation populaire, ce qui en porte le budget à 9 200 000 $. Non seulement, ces dernières années, les budgets de ces deux programmes auront été protégés des compressions, mais ils sont maintenant augmentés, tel que promis, de 10 %.

Mme la Présidente, dans le domaine de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, nous sommes sur la bonne voie, les conditions favorables sont en place. L'année qui commence sera exigeante, mais je sais que je peux compter sur le personnel enseignant, les directions d'école et les parents.

Au cours des dernières années, beaucoup d'efforts ont été faits pour valoriser la formation professionnelle et technique et l'adapter aux nouvelles exigences du marché du travail. Pour notre gouvernement, cette formation constitue un enjeu majeur du développement économique. Depuis 1994, pendant que le gouvernement consentait des efforts importants pour atteindre l'équilibre budgétaire, plus de 289 000 000 $ ont été consacrés à la construction, l'agrandissement et la restauration des centres de formation professionnelle et plus de 64 000 000 $ à l'acquisition et à la modernisation des équipements. Nous avons ainsi créé plus de 2 500 nouvelles places dans les centres de formation professionnelle. Pendant la même période, le ministère a dépensé plus de 110 000 000 $ pour les immobilisations en formation technique et 68 000 000 $ pour l'équipement. Ces sommes s'ajoutaient à un effort très important consenti en 1993-1994 en vue de créer 13 500 nouvelles places-élèves dans les cégeps.

Nos efforts ont aussi porté sur la diversification des modes de formation, notamment en alternance travail-études. À ce chapitre, je rappelle que l'objectif de 6 000 places fixé lors du Sommet est déjà dépassé. De fait, nous en sommes à près de 6 300 places et, forts de ce succès, nous continuerons de soutenir le développement de ce mode de formation grâce à un nouveau programme de 3 000 000 $.

Par ailleurs, le ministère s'est associé au ministère de l'Emploi et de la Solidarité et à tous les partenaires régionaux pour mieux ajuster l'offre de formation à la réalité socioéconomique des régions. Cette approche de concertation entre le gouvernement et ses partenaires a porté fruit: plus de 150 nouvelles autorisations d'enseignement ont été réparties dans l'ensemble des régions. De plus, en 1999-2000, une attention particulière sera portée à l'offre de formation dans les commissions scolaires anglophones.

Les efforts consentis en formation professionnelle et technique, Mme la Présidente, ont été importants, et les résultats sont déjà appréciables. L'effectif global de la formation professionnelle est passé de 58 000 élèves en 1993-1994 à plus de 75 000 en 1997-1998. Cela représente une augmentation de plus de 29 %. Mais ce qui mérite encore plus d'être souligné, c'est l'augmentation, au cours de cette même période, du nombre de jeunes de moins de 20 ans, qui a été de 52 %. En effet, le nombre de jeunes inscrits à la formation professionnelle s'établissait, en 1997-1998, à 25 716, alors qu'il était à 16 871 en 1993-1994. Ces résultats sont remarquables, et nous pouvons tous nous en féliciter.

Si nous avons presque atteint notre objectif, nous ne devons pas pour autant ralentir la cadence, il reste encore beaucoup à faire. Nos efforts se poursuivront, notamment dans les programmes de formation courte et dans ceux menant vers des carrières scientifiques et technologiques. À cet égard, il importe de mentionner qu'au cours des 10 dernières années l'évolution des technologies a eu des effets considérables sur notre économie. Par exemple, à Montréal, l'industrie de l'aéronautique et les entreprises du domaine pharmaceutique ont connu un essor dont on n'entrevoit pas encore la fin. Il en est de même pour la Cité du multimédia dont le succès dépasse toutes les prévisions.

Les entreprises de ces secteurs d'activité exigent, par ailleurs, pour conserver leur plein potentiel de développement, que la formation de la main-d’œuvre qu'elles embauchent soit disponible rapidement et qu'elle soit constamment adaptée à leurs besoins. Dans ce contexte, les cégeps et les universités ont conçu des programmes de formation courte qui ont la souplesse recherchée pour être adaptés rapidement aux besoins des entreprises. Aussi, les crédits pour 1999-2000 prévoient-ils une somme de 3 500 000 $ qui servira au développement et à la promotion de formations courtes.

Une formation de base solide et de qualité accessible de façon continue et une formation professionnelle et technique adaptée sont des caractéristiques essentielles pour un système d'éducation efficace. Toutefois, la société du savoir exige désormais une formation de plus en plus poussée. Les jeunes doivent maintenant pouvoir accéder aux études supérieures. Or, l'une des caractéristiques les plus remarquables du système d'éducation québécois est justement l'accessibilité aux études collégiales et universitaires. Les choix de la Révolution tranquille ont été, à cet égard, justes et éclairés. Depuis le début des années soixante, nous avons notamment maintenu les droits de scolarité à l'enseignement universitaire au niveau le plus bas en Amérique du Nord. Et, malgré cet épisode récent de rationalisation des services et de réduction des coûts, notre gouvernement est resté plus que tout autre le défenseur du gel des droits de scolarité. Contrairement à certains de ses voisins, le Québec, dans sa lutte contre le déficit, a refusé de répercuter ses difficultés financières sur les étudiantes et les étudiants. En matière d'enseignement supérieur, notre objectif est de protéger les acquis sociaux qui caractérisent le Québec et de mieux préparer l'avenir.

Le défi consiste à maintenir nos efforts afin non seulement d'amener le plus grand nombre de jeunes à l'enseignement postsecondaire, mais surtout de faire en sorte que les étudiantes et les étudiants persévèrent et obtiennent un diplôme. Dans ce contexte, il faut s'attaquer plus vigoureusement à deux questions: la persévérance des élèves et la réussite du plus grand nombre. En effet, à la formation préuniversitaire, le taux de diplomation à la fin de deux années d'études prévues est de seulement 34,5 %. Cinq ans après le début des études collégiales, ce taux passe à 68,1 %. À la formation technique, la situation est tout aussi inquiétante. À la fin de la durée prévue des études, soit trois ans, le taux de diplomation est de seulement 29,1 % et passe à 52,7 % après cinq ans.

La Fédération des cégeps publiera sous peu, au cours des prochaines semaines, une étude sur la réussite des élèves de ces établissements. Elle y fera état des dispositions qui ont été prises par les cégeps et devrait proposer aussi un plan d'action mettant à contribution tous les partenaires en vue de favoriser la réussite des élèves dans les délais prévus. Pour sa part, le ministère a prévu dès maintenant, dans les crédits de 1999-2000, des mesures additionnelles qui devraient soutenir les collèges dans leur action. Une mise de fonds annuelle de 2 500 000 $ permettra aux établissements d'améliorer le soutien pédagogique aux élèves et notamment d'affecter des ressources à l'orientation, à l'aide pédagogique et au soutien personnel. Une somme de 1 500 000 $ a été réservée pour encourager la mise sur pied de projets de tutorat par les pairs conçus par les collèges. Cette mesure devrait profiter aux élèves qui ont des difficultés dans certaines matières, tout en valorisant ceux et celles qui réussissent bien.

Un budget, finalement, de 1 000 000 $ a été prévu pour accompagner les élèves du collégial vers des carrières scientifiques et techniques. Pour le gouvernement, il s'agit d'intervenir pour encourager ces élèves à persévérer dans leur programme en augmentant ou en renforçant leur intérêt pour une carrière dans un domaine scientifique ou technologique. Par ailleurs, je me suis fixé comme objectif de doubler, au cours des six prochaines années, le nombre de sortantes et de sortants des programmes des technologies de l'information. Si on s'assurait de voir réussir ceux qui s'inscrivent à ces programmes, l'objectif serait pour une bonne part atteint. Ainsi, dans les crédits de 1999-2000, une somme de 10 000 000 $ est réservée pour soutenir le développement de la main-d’œuvre hautement spécialisée et offrir plus de places dans certains programmes de formation.

Je passe, et on reviendra bientôt sur l'aide financière aux études. J'en ai parlé tantôt, on a le système le plus généreux au Canada. On pourra parler, bien sûr, lors de cette étude, des bourses du millénaire, et je vais conclure que, grâce aux efforts qu'ont faits l'ensemble des citoyennes et des citoyens, le gouvernement a annoncé qu'il avait atteint le déficit zéro. Il a aussi garanti aux jeunes qu'il ne s'endetterait plus à leurs dépens. Les jeunes peuvent commencer à envisager demain avec espoir: ils n'auront plus à se préoccuper de l'accroissement de la dette et des moyens pour l'arrêter. Ils peuvent de nouveau se préparer à regarder l'avenir plutôt que s'en inquiéter.

Mme la Présidente, permettez-moi, en terminant, de vous dire que, depuis mon entrée en fonction, encore toute récente, j'ai rencontré de nombreuses personnes du monde de l'éducation. Toutes sans exception sont habitées par un désir profond de faire du système d'éducation du Québec le meilleur au monde. Ils partagent une même passion, la réussite des jeunes. Je veux les assurer aujourd'hui de mon entière collaboration. Avec eux, je serai un ardent défenseur du système d'éducation du Québec, et ce, dans le plus grand intérêt de ce qui nous rassemble, sa jeunesse. Merci.